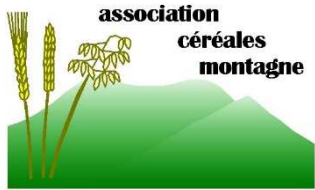
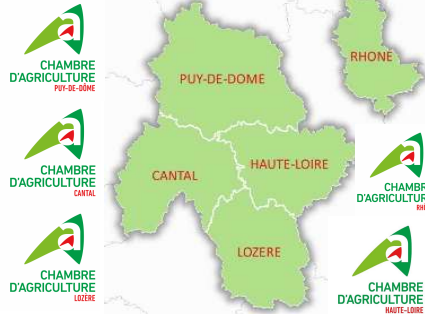


# Bulletin Technique Céréales Montagne



N° 103 du 28 février 2025

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur cinq départements en zone montagne : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Rhône ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes dans la région entre les Chambres d'Agriculture partenaires de l'ACM et ARVALIS – Institut du végétal.

Rédigé par Mathias Déroulède, conseiller ACM et CDA43

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS  
Institut du végétal



pepit  
PÔLES D'EXPÉRIMENTATIONS PARTENARIALES  
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT  
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



## Au sommaire :

- Adapter la stratégie de désherbage sortie hiver au contexte de la parcelle
- Choisir le bon produit à la bonne dose
- Utiliser l'agronomie pour maîtriser les ray-grass et vulpins



## Adapter la stratégie de désherbage sortie hiver au contexte de la parcelle

La pression des adventices dans les parcelles est très diverse en fonction des dates de semis, des types de sol et de la réalisation de désherbage à l'automne. **Les parcelles semées tardivement**, après les forts épisodes pluvieux d'octobre dernier, **sont propres dans l'ensemble** avec une pression modérée de dicotylédones comme les véroniques, pensées ou mouron des oiseaux. **Ces parcelles ne nécessitent pas pour la plupart un désherbage précoce**. Un désherbage pourra être envisagé plus tard au printemps en fonction de la levée de nouvelles adventices. **Dans les parcelles les plus propres, privilégier une impasse de désherbage.**

**Dans les parcelles hydromorphes ou dans les mouillères, les céréales souffrent de l'excès d'eau** qui se traduit par un jaunissement de la plante à cause d'un manque d'oxygène au niveau des racines (anoxie). L'orge d'hiver est particulièrement sensible à ce phénomène mais les autres céréales peuvent aussi touchées. **On peut observer également des déchaussements pour les céréales les moins développées dans les parcelles humides** sous l'action de l'alternance gel / dégel. **Dans ces situations, ne réaliser aucun passage d'herbicide ou passage de herse étrille** pour le moment au risque d'affaiblir encore plus la céréale. Si les conditions climatiques évoluent vers un temps plus sec, **un roulage de ces céréales déchaussées pourra être envisagé dans les parcelles bien ressuyées.**

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

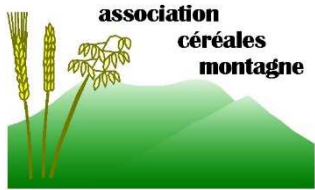
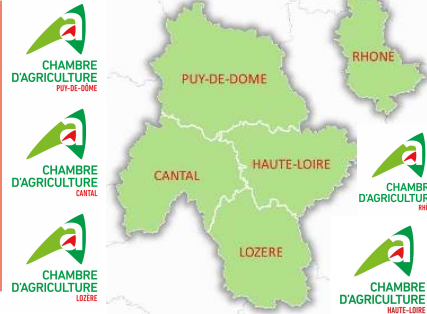
Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00  
Contact : [mderouled@haute-loire.chambagri.fr](mailto:mderouled@haute-loire.chambagri.fr)



# Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

**ARVALIS**  
Institut du végétal



**pepît**  
PÔLES D'EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES  
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT  
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



**Pour les parcelles semées tôt à l'automne**, les adventices sont souvent déjà bien développées si aucun désherbage n'a été réalisé à l'automne. **Dans ces parcelles, la priorité doit être donnée au désherbage plutôt qu'à la réalisation du premier apport d'azote.** En effet, le désherbage des adventices sera plus difficile si ces dernières ont été renforcées par un apport d'azote.

**C'est d'autant plus vrai pour les adventices difficiles à désherber comme les ray-grass ou vulpins. Dans ces situations, il faut désherber le plus tôt possible avant que les graminées ne soient trop développées pour pouvoir les détruire.** En cas de difficulté de désherbage de ces adventices en sortie hiver, il faut revoir la stratégie : désherber dès l'automne avec des produits de pré-levée pour mieux contrôler les ray-grass et vulpins, revoir la rotation en alternant les céréales avec des prairies temporaires et des cultures de printemps comme le maïs ou la lentille, et activer les leviers agronomiques comme le décalage de la date de semis, la réalisation de faux-semis ou l'alternance labour / non-labour (voir dernier paragraphe du bulletin).

**Des fenêtres d'intervention devraient être possibles d'ici la fin de la semaine prochaine pour réaliser les désherbages, hormis les parcelles hydromorphes ou avec des mouillères. Des petites gelées peuvent être tolérées pour les désherbages, à condition que les températures ne descendent pas en-dessous de -2/-3°C.**

## Choisir le bon produit à la bonne dose

La stratégie de désherbage en sortie hiver doit être raisonné en fonction de la flore présente et de leur densité de peuplement au sein de la parcelle.

### Présence de dicotylédones (bleuet, matricaire, lamier, ravenelle, pensée, véronique)

- **ARKEM 20-25 g/ha** : 7-9 €/ha

Herbicide bon marché efficace contre matricaire, ravenelle, ombellifères, mours des oiseaux et rumex. Efficacité plus limitée sur pensée et lamier et insuffisant sur véronique et bleuet.

- **PICOSOLO 70 g/ha + (ARKEM 20 g/ha)** : 17-24 €/ha

Solution la plus efficace sur véronique et pensée. ARKEM, un herbicide à base de metsulfuron solo, complète le spectre d'action sur matricaire et ravenelle et renforce l'efficacité du désherbage sur bleuet et lamier. En cas d'impossibilité de se fournir en ARKEM ou autre herbicide à base de metsulfuron solo, il est possible de le remplacer par ALLIE STAR SX à 25 g/ha (produit un peu plus cher).

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

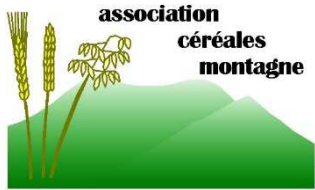
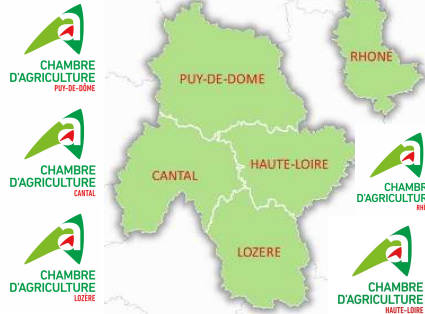
Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00  
Contact : [mderouled@haute-loire.chambagri.fr](mailto:mderouled@haute-loire.chambagri.fr)



# Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

**ARVALIS**  
Institut du végétal



**pepit**  
PÔLES D'EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES  
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT  
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



- **PIXXARO EC 0,4L/ha (+ PICOSOLO 70 g/ha) : 18 à 35 €/ha**

Solution la plus efficace pour maîtriser les bleuets, coquelicots et gaillets. En revanche, l'efficacité sur véronique et pensée sera beaucoup plus limitée. Pour compléter le spectre d'action sur ces deux adventices, il est possible de l'associer avec 70 g/ha de PICOSOLO.

## **Présence de ray-grass et/ou vulpin, absence de dicotylédones**

- **QUASAR 250 g/ha + ACTIROB B 1 L/ha : 43 €/ha**

Bonne efficacité sur ray-grass, efficacité acceptable sur vulpins et bromes. Bonne action également sur crucifères (ex : ravenelle) et stellaire.

## **Attention, produit non sélectif de l'orge !**

- **LEVTO WG 400 g/ha + ACTIROB B 1 L/ha + ACTIMUM 1 L/ha : 45 €/ha**

Produit intéressant sur vulpins. En cas de présence de ray-grass, mieux vaut privilégier d'autres herbicides anti-graminées comme QUASAR ou ARCHIPEL DUO.

## **Attention, produit non sélectif de l'orge !**

- **ARCHIPEL DUO 1 L/ha + ACTIROB 1 L/ha : 66 €/ha**

Herbicide efficace à la fois sur ray-grass et vulpins mais coûteux.

## **Attention, produit non sélectif de l'orge et non homologué sur seigle !**

- **AXIAL PRATIC 1,2 L/ha + ACTIROB B 1 L/ha + ACTIMUM 1 L/ha : 42 €/ha**

**Seul herbicide anti-graminée sortie hiver sélectif de l'orge d'hiver.** Besoin en température plus élevé pour cet herbicide (température minimum de 2°C au lever du jour). Efficacité intéressante sur ray-grass mais plus limité sur vulpins.

## **Présence de ray-grass et/ou vulpin + dicotylédones**

Dans ces situations, privilégier un produit complet à large spectre d'action sur graminées et dicotylédones :

- **OCTOGON 275 g/ha + ACTIROB B 1 L/ha : 51 €/ha (DVP 20m)**

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

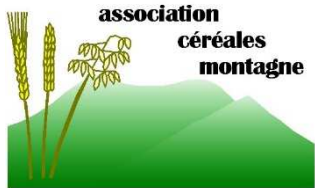
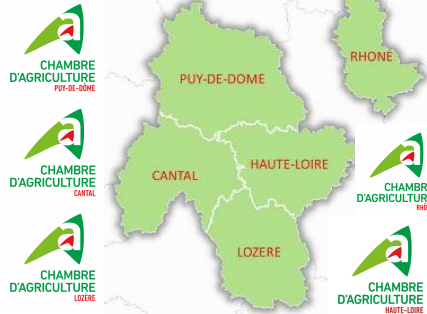
Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00  
Contact : [mderouled@haute-loire.chambagri.fr](mailto:mderouled@haute-loire.chambagri.fr)

**ENGAGEMENT DE SERVICE**  
SERVICES AIDE AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221  
AFNOR CERTIFICATION  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation

# Bulletin Technique Céréales Montagne



Ou **GYGA 265 g/ha + ACTIROB B 1 L/ha** : 51 €/ha (pas de DVP 20m)

- **TALLIT STAR 200 g/ha + ACTIROB B 1 L/ha** : 68 €/ha

**Attention, ces deux produits ne sont pas sélectifs de l'orge !**

- **AXIAL PRATIC 1,2 L/ha + PIXXARO EC 0,4 L/ha** : 60 €/ha

Solution de désherbage sur orge d'hiver pour gérer les ray-grass et la plupart des dicotylédones. Efficacité limitée sur véroniques, pensées et matricaires. Possibilité d'ajouter 20 g/ha d'ARKEM pour compléter le spectre d'action.

L'addition d'huile végétale comme ACTIROB B est fortement préconisée avec les antigraminées pour renforcer l'efficacité de l'intervention.

Les désherbages à base d'hormones (clopyralid, fluroxypyr, MCPA) contenus dans des herbicides comme BOFIX, ARIANE NEW, SEKENS et STARANE 200, nécessitent des températures journalières supérieures à 12°C et sont plus efficaces sur gaillets, renouées, mourons des oiseaux, voire bleuets que sur des véroniques, pensées ou matricaires. Ce type de désherbage intervient plus tard au printemps.

## Tableau : Composition des spécialités commerciales et homologation

Produit	Cultures homolog.	Matières actives	DVP / ZNT *	Conditions d'utilisation
<b>ALLIE, ARKEM, ALIGATOR</b>	Blé, orge, triticale, seigle	Metsulfuron 200 g/kg	ZNT 5m	<b>3 feuilles à dernière feuille étalée</b> sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
<b>ALLIE STAR SX</b>	Blé, orge, triticale, seigle	Metsulfuron 111 g/kg + Tribénuron 222 g/kg	ZNT 5m	<b>3 feuilles à dernière feuille étalée</b> sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
<b>PICOSOLO</b>	Blé, orge, triticale	Picolinafen 750 g/L	ZNT 50m DVP 5m	<b>Pré-levée à épi 1cm.</b> Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
<b>PIXXARO EC</b>	Blé, orge, triticale, avoine	Fluroxypyr 403 g/L+ Halauxifen 12,5 g/L	ZNT 5m	<b>3 feuilles au stade gonflement de la céréale</b> (juste avant sortie de l'épi. Efficace à partir de 2°C.

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

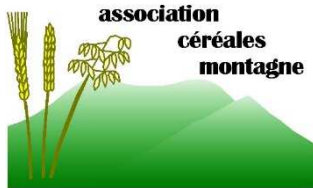
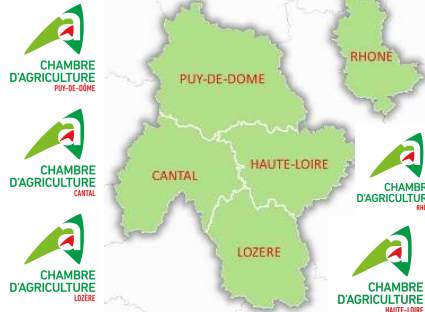
Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00  
Contact : mderouled@haute-loire.chambagri.fr



# Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

**ARVALIS**  
Institut du végétal



**pepit**  
PÔLES D'EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES  
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT  
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°**IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Produit	Cultures homolog.	Matières actives	DVP / ZNT *	Conditions d'utilisation
<b>ABAK, QUASAR</b>	Blé, triticale, seigle,	Pyroxsulam 75 g/kg	ZNT 5m	<b>3 feuilles à 2 nœuds</b> sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
<b>OCTOGON, RADAR</b>	Blé, triticale, seigle	Pyroxsulam 68,3 g/kg + Florasulam 22,8 g/kg	ZNT 20m DVP 20m	<b>Sortie hiver à 2 nœuds</b> sur adventices jeunes. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
<b>LEVTO WG, ENJEU</b>	Blé, triticale, seigle	Mesosulfuron 30 g/kg + Iodosulfuron 6 g/kg	ZNT 5m	<b>Sortie hiver à 2 nœuds</b> sur adventices jeunes. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
<b>TALLIT STAR, COSSACK STAR</b>	Blé, triticale	Mesosulfuron 45 g/kg + Iodosulfuron 45 g/kg + Thiencarbazone 37,5 g/kg	ZNT 5m	<b>Sortie hiver à 2 nœuds</b> sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques

- **ZNT** : Zone non traitée en bordure de cours d'eau. Les ZNT de 50m et 20m sont réductibles à 5m en cas de respect des Bonnes Conditions Agro-environnementales :
  - o Bande enherbée de 5m de large en bordure des cours d'eau
  - o Cahier d'enregistrement des pratiques culturales à jour
  - o Utilisation de buses homologuées ZNT en bordure des cours d'eau. Cette liste est mise à jour chaque année sur le site de la DGAL.

- **DVP** : Dispositif végétalisé permanent en bordure de cours d'eau de 5 à 20m de large. Une bande enherbée, autre que la culture en place doit être implantée en cas d'utilisation des produits concernés par cette réglementation. Cette largeur est incompressible, elle ne peut être réduite par exemple en utilisant des buses homologuées ZNT.

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

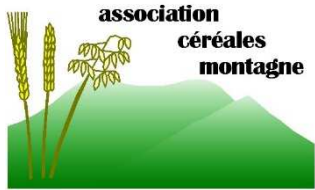
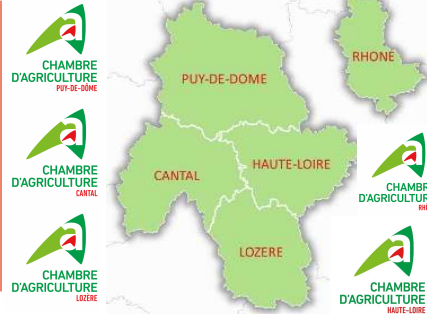
Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le **guide des bonnes pratiques phyto** et le **guide des pratiques alternatives** sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00  
Contact : mderouled@haute-loire.chambagri.fr



# Bulletin Technique Céréales Montagne



## Utiliser l'agronomie pour maîtriser les ray-grass et vulpins

Les ray-grass et vulpins sont des adventices particulièrement difficiles à éliminer une fois qu'ils ont atteint un stade avancé de développement, rendant l'usage des herbicides moins efficace. Pour limiter la prolifération de ces mauvaises herbes dans vos cultures céréalières, l'application de techniques agronomiques s'avère essentielle. Parmi les stratégies à adopter figurent la rotation des cultures, le faux-semis, le décalage des dates de semis et l'alternance entre labour et non-labour. Ces méthodes permettent de gérer les populations d'adventices dans vos parcelles sans dépendre exclusivement des produits chimiques.

La diversification des cultures d'hiver avec des prairies temporaires ou des cultures estivales comme le maïs perturbe le cycle biologique des adventices et réduit significativement la pression exercée par celles qui germent principalement en automne, telles que les véroniques, pensées, ray-grass et vulpins.

Le faux-semis consiste à effectuer un travail superficiel du sol (3 à 4 cm de profondeur maximum) à l'aide d'un déchaumeur ou d'une herse étrille. Cette opération vise à favoriser la germination des graines présentes en surface pour ensuite les détruire avant l'implantation de la culture principale. Il est crucial d'espacer cette pratique d'environ trois semaines à un mois par rapport au semis afin d'éviter la pousse d'adventices dans la future culture. Pour combattre efficacement les ray-grass et vulpins, il est recommandé de réaliser les faux-semis en septembre ou octobre, lorsque l'humidité du sol est suffisante pour déclencher la germination.

Décaler la date de semis des céréales d'automne constitue également une méthode efficace pour limiter la levée des ray-grass et vulpins. Selon les essais d'Arvalis, retarder le semis du blé d'environ 20 jours par rapport aux périodes habituelles permettrait de réduire les levées automnales de vulpins de 80 % et celles des ray-grass de 50 %. Ce levier doit être privilégié dans les parcelles les plus envahies.

Enfin, le labour occasionnel, pratiqué tous les 3 à 4 ans, représente une solution pertinente pour contrôler les adventices dont les graines ont une faible durée de vie dans le sol. C'est le cas de nombreuses graminées telles que les vulpins, ray-grass, folles-avoines, bromes, panics, sétaires et digitaires, ainsi que certaines dicotylédones comme les gaillets et bleuets. En revanche, cette technique se révèle moins efficace contre les dicotylédones dont les graines restent viables plus longtemps, comme les renouées, chénopodes, amarantes et rumex.

Pour approfondir vos connaissances, [consultez notre brochure technique dédiée à la lutte agronomique contre les adventices.](#)

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

**ARVALIS**  
Institut du végétal



PÔLES D'EXPÉRIMENTATIONS PARTENARIALES POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°**IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00  
Contact : [mderouled@haute-loire.chambagri.fr](mailto:mderouled@haute-loire.chambagri.fr)

